



Compte rendu de l'audioconférence sur les mouvements de mutation en local
du 11 juin 2020 à 15H30 avec le Directeur du PPR.

**On devait tout savoir...!
Maintenant on sait...que l'on ne saura rien !!!**

Petit résumé de la situation : la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique a complètement modifié le mode de gestion des agents avec notamment la suppression des CAP nationales et locales.

Principale conséquence : les OS n'ont plus la possibilité de vérifier les mouvements élaborés par la Direction et d'en rectifier les erreurs (pourtant nombreuses chaque année) puisque plus aucun document ne leur est communiqué.

Résultat illustré par un exemple concret : le mouvement B complètement consternant ! Devant le tollé général , la D.G contrainte de revoir sa copie propose un « second tour » fin juin (cf message du D.G du 11 juin 2020 sur Ulysse).

À cela s'ajoute le changement des règles d'affectation avec la mise en place de la départementalisation qui engendre tout un tas de nouvelles règles de priorités et la mise en service du nouveau logiciel ALOA ! N'en jetez plus (...)!

Hier, la Direction a passé la plus grande partie de l'audioconférence à tenter de nous convaincre que nous ne saurions rien, mais que tout allait beaucoup mieux se passer qu'avant, avec la mise en place des nouvelles règles de gestion.

(Les organisations syndicales et leurs élus, ou pas, ne doivent pas avoir plus ou moins d'information que les agents !) ?

La note du 29 mai 2020, son annexe rectifiée des emplois implantés et le guide d'utilisation de l'application ALOA regrouperaient toutes les instructions nécessaires permettant aux agents de participer au mouvement local d'affectation.

Point d'attention: la Direction a omis de mentionner dans sa note ...super complète...que les agents ayant formulé le vœu « Direction », doivent utiliser le bloc note d'ALOA afin de préciser les services qu'ils souhaiteraient intégrer au sein de la Direction.

Par ailleurs, les agents en détachement, contrairement à la note de 2019, ne sont plus évoqués. Nous avons demandé qu'ils soient contactés compte tenu des enjeux (blocage de postes au détriment d'autres agents ou enjeux en cas de suppression du poste du collègue détaché...)

À en croire l'administration tous les agents ALD, en congé maladie, susceptibles d'être impactés par les restructurations, les C stagiaires et bien sur tous les EDR ont été contactés personnellement par le service des RH. Tout le monde étant parfaitement au point sur le sujet, la visioconférence envisagée mardi après-midi à l'attention des ALD, (cf compte rendu audioconférence format CTL du 9 juin) jugée inutile a donc été annulée !

ALOA serait un outil formidable qui s'occupe de la gestion des priorités et du classement de toutes les demandes de mutation des agents, il n'y aurait donc aucune erreur possible. Sans parler de la « magnifique » possibilité de se connecter de chez soi 24h/24 et 7j/7 !

Mais alors pourquoi faut-il presque un mois entre le dépôt des demandes et la parution des affectations ? Où est la transparence ?

Malgré nos demandes répétées depuis le 28 mai pour obtenir la liste des postes vacants, nous n'avons que des refus de communication. Les nouvelles conditions d'exercice de la concertation dans le nouveau cadre de gestion des agents commencent donc sous de mauvais signaux !

Les organisations syndicales ne pourront donc défendre le dossier d'un agent que si celui-ci les saisit expressément, de préférence dès maintenant pour pouvoir mettre en avant sa situation individuelle particulière. Mais comment faire pour intervenir efficacement alors que nous n'aurons qu'une micro vision du mouvement au lieu d'avoir, comme par le passé, la vision de l'ensemble du mouvement : emplois libres, emplois susceptibles de se libérer, emplois vacants, non pourvus...

Il n'y aura pas de projet communiqué aux OS, qui leur permettait de vérifier et de corriger les erreurs qui existaient parfois.

Le calendrier paru dans la note locale et nationale a été confirmé, malgré la modification du mouvement national des cadres B, en attente d'instructions nouvelles de la DG.

Nous avons à nouveau abordé la question importante du devenir des projets de restructuration liés au NRP (Nouveau Réseau de Proximité) dont l'incidence sur les mutations est très sensible pour les agents. La Direction attend le comité technique de réseau du 18 juin pour se prononcer localement. La possibilité du report fin 2021 des projets extérieurs au site de Tours n'a pas été écartée par la Direction.

En prévision du NRP, la Direction s'autorise à geler certains postes afin d'éviter que des agents soient mutés dans des services voués à fermer 6 mois plus tard...

Point d'attention bis : les priorités liées à la restructuration des services prévues dans le cadre du NRP dès 2021, concerneront le mouvement local de septembre 2021. Les agents susceptibles d'être concernés n'ont pas à participer au mouvement du 01/09/2020.

Nous rappelons à tous les agents qu'ils peuvent prendre connaissance de nos informations sur nos différents sites syndicaux et surtout de nous contacter pour toutes leurs demandes de mutation.

Nous ne voulons pas que ce qui s'est passé au niveau national se reproduise localement.

Nous revendiquons un mouvement élaboré de la manière la plus transparente possible afin d'en vérifier la validité et de garantir les droits des agents !